

## TdR Evaluation Conjointe

### A. INFORMATIONS GENERALES

|  |   |
|--|---|
| <b>Projet</b>  | Financing SDGs – « Tunisie : Mettre en place une architecture de financement des ODD comme levier clé du financement de la Vision 2030 »  |
| <b>Titre de la consultation</b>                                  | Un.e Consultant(e) International.e en charge de l'évaluation finale de projet :<br><br>Cf section J pour les compétences requises   |
| <b>Période de mise en œuvre du projet</b>                        | Septembre 2020 – 28 Février 2023  |
| <b>Bailleur</b>  | SDG Fund - Fonds conjoint des Nations Unies pour les ODD.   |
| <b>Organisations UN en charge de la mise en œuvre</b>            | PNUD et UNICEF  |
| <b>Evaluation Type</b>   | Évaluation Finale de projet   |
| <b>Object de l'évaluation</b>                                    | Réaliser une évaluation finale du projet « Financing SDGs » conformément aux normes de l'évaluation du CAD, de l'OCDE, du SDG Fund, du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG), et de celles du PNUD et d'UNICEF.<br><br>Les principes « ne pas nuire » (Do No Harm) et « ne laisser personne pour compte » (LNOB) guideront le/la Consultant.e . |
| <b>Durée de la prestation</b>                                    | 30 jours à compter de la date de signature du contrat   |
| <b>Pays – zone d'intervention de la prestation</b>               | À distance avec possibilité de travailler sur le terrain, en fonction du développement de la situation sanitaire et selon les normes sanitaires en cours  |
| <b>Date maximale de remise du rapport d'évaluation</b>           | <b>20 janvier 2023</b>  |
| <b>Langues requises</b><br><b>Langue de rédaction du rapport</b> | <b>Français et/ou anglais et arabe (littéraire ou tunisien parlé)</b><br><b>Rapport : Français ou anglais</b>   |

### B. CONTEXTE

La Tunisie réaffirme continuellement son engagement à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, comme en témoignent les deux rapports nationaux volontaires (2019 et 2021). Cependant, comme la majorité des pays en développement, le financement de l'Agenda 2030 demeure un défi considérable. Globalement, le déficit de financement est estimé à 2 500 milliards de dollars<sup>1</sup>. Or la Tunisie fait face, depuis plusieurs années, à des contraintes pour financer ses priorités de développement au vu de sa situation budgétaire, de son niveau de dettes publique et extérieure, et des difficultés à financer le fonctionnement même de l'État<sup>2</sup>. Devant l'ampleur de la crise de la COVID-19, dont les conséquences ont ralenti l'avancement de la Tunisie pour l'atteinte des ODD<sup>3</sup>, il est essentiel pour le pays et les décideurs politiques d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier, mobiliser et allouer efficacement toutes les ressources en faveur du développement, au niveau national et au niveau local.

Le programme mise en œuvre conjointement par le PNUD et l'UNICEF vise à appuyer le Gouvernement tunisien dans la mise en place d'un cadre de financement pour l'Agenda 2030 en favorisant un environnement propice à son financement et à sa mise en œuvre. Pour ce faire, le projet vise la mise en place d'un cadre de financement national intégré (INFF<sup>4</sup>) stratégique, opérationnel et conforme aux priorités de développement de la Tunisie, ainsi que le renforcement des capacités productives et des outils nécessaires pour identifier, diversifier, mobiliser et allouer un financement innovant pour la réalisation des ODD pour une croissance inclusive et durable.

Pour atteindre cet objectif, les autorités pertinentes, au niveau national ainsi qu'au niveau local, devront avoir les outils, les connaissances ainsi que les compétences nécessaires pour être en mesure d'appliquer des stratégies de financement efficaces en faveur du développement du pays. Ce projet se concentre ainsi sur les autorités tunisiennes à Tunis mais également les autorités locales, dans les trois municipalités de Médenine, Tataouine et Hamma.

La mise en œuvre du projet est assurée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), pour le ministère de l'Économie et de la Planification, ainsi que le ministère des Finances, pendant 30 mois au cours de la période 2020-2023. Le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) assure la supervision de la mise en œuvre du programme conjoint et le lien entre le Secrétariat du Fonds conjoint des Nations Unies pour les ODD et les agences des Nations Unies.

Le projet est financé par le Fonds conjoint des Nations Unies pour les ODD.

Les objectifs du projet seront atteints grâce aux résultats suivants :

- **Résultat 1** : Les principales institutions tunisiennes identifiées ont amélioré leurs capacités et leurs outils pour optimiser l'espace budgétaire national sur la base de preuves et d'estimations des besoins d'investissement pour la réalisation des ODD.
- **Résultat 2** : Le gouvernement tunisien a renforcé ses capacités et ses mécanismes de mobilisation et de suivi des financements publics et privés aux niveaux national et décentralisé pour la réalisation des ODD.
- **Résultat 3** : Le gouvernement tunisien a renforcé ses capacités et ses outils de mobilisation et de suivi des financements innovants et alternatifs pour la réalisation des ODD.

Les documents de projet, incluant la Théorie du changement et le cadre logique, peuvent être

---

<sup>1</sup> OECD (2021), « [Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021](#) ».

<sup>2</sup> Le budget de l'État pour l'année 2022, fixé à un peu moins de 57,3 milliards de dinars, se base sur un besoin de financement total à combler de près de 20 milliards de dinars dont plus de 63% devront être couverts par des emprunts extérieurs.

<sup>3</sup> [Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie](#) (2021).

<sup>4</sup> L'INFF est un outil permettant au gouvernement d'identifier et d'optimiser les sources de financement en faveur du développement durable. Il constitue les fondements d'une stratégie nationale pour atteindre les ODD et les priorités nationales de développement durable. Plus d'information [ici](#) sur l'INFF.

consultés [ICI](#)<sup>5</sup>.

## C. OBJET ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

### 1. Objet de l'évaluation

Cette évaluation offre l'occasion d'évaluer les réalisations du projet « Financing SDGs » et de déterminer sa valeur ajoutée globale pour le financement du développement durable en Tunisie et le renforcement des compétences des autorités tunisiennes en la matière. En évaluant dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et ses résultats, l'évaluation fournira des leçons clés sur les approches et les pratiques opérationnelles réussies, ainsi que les domaines dans lesquels le projet a fonctionné moins efficacement que prévu. L'évaluation examinera également la réorientation des activités suite à la crise liée à la pandémie de COVID-19 et mesurera à quel degré cela a entravé, ou non, la mise en place du projet et s'il a, par contre, abouti à des résultats non prévus. En ce sens, cette évaluation de projet porte à la fois sur la redevabilité et l'apprentissage. L'adéquation entre la conception du projet, le contexte local, la durée de mise en œuvre devra également être questionnée. Le processus d'évaluation sera participatif et impliquera toutes les parties prenantes et tous les partenaires concernés du programme.

### 2. Objectifs de l'évaluation :

Cette évaluation a pour objectifs :

- Collecter et présenter des preuves pour examiner la mesure dans laquelle le programme conjoint a atteint son objectif global de débloquer des ressources financières pour les ODD et catalyser un changement durable dans la façon dont le gouvernement et ses partenaires cherchent à financer les ODD qui débloquent des ressources à l'avenir.
- Évaluer la pertinence et l'opportunité du projet en termes de: 1) renforcement des capacités des autorités tunisiennes sur les questions de financement du développement durable; 2) renforcement des capacités des autorités tunisiennes sur la budgétisation en faveur des femmes, de l'enfance et de la protection sociale; 3) alignement sur les politiques nationales économiques et les réformes en cours ; 4) intégration de la question du changement climatique, notamment en termes de coûts et de financement de l'adaptation au changement climatique ; 5) capitalisation du projet sur la valeur ajoutée des Nations Unies en Tunisie; et 6) la mesure dans laquelle le projet a abordé des questions transversales telles que la sensibilité au genre et la prise en compte des populations vulnérables en Tunisie ;
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-prix-durée de mise en œuvre ;
- Examiner dans quelle mesure le JP a contribué au renforcement de la réforme du système de développement des Nations unies (UNDS) et décrire le niveau de coordination entre les acteurs concernés, notamment les agences des Nations unies participantes (PUNO) et le gouvernement.
- Examinez dans quelle mesure le JP a contribué à créer des partenariats et des collaborations durables avec des partenaires locaux et internationaux des secteurs public et privé.
- Examiner dans quelle mesure le JP a contribué à intégrer l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et si le projet a été mis en œuvre selon une approche « Do no harm » et « Leave no one behind » ;
- Examiner dans quelle mesure les capacités locales ont été renforcées.

---

5

- Examinez la probabilité de durabilité des résultats du projet et la qualité de la stratégie de sortie en identifiant les prochaines étapes prévues pour le JP.
- Sur la base de ce qui précède, documenter les progrès ou les réalisations, les bonnes pratiques, les innovations et les leçons émergeant du projet, notamment en matière de coordination interagences ;
- Fournir des recommandations exploitables ainsi qu'une note de réflexion pour des améliorations et une programmation future.

#### **D. PORTEE DE LA MISSION D'ÉVALUATION**

Cette évaluation examinera le processus d'exécution du projet et les résultats au regard du document de projet révisé, en s'appuyant sur le cadre de résultats révisé (suite à la crise COVID-19) du projet ainsi que sur d'autres données de suivi recueillies sur les produits et les résultats du projet ainsi que sur le contexte. Les questions d'évaluation sont basées sur les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE.

L'évaluation finale couvrira les zones géographiques couvertes par le programme (Tunis – siège de la coordination et de la tutelle des autorités locales, les villes de Médenine, Tataouine et Hamma) garantissant une représentation adéquate des municipalités.

L'évaluation se déroulera à distance ou sur le terrain, selon la situation sanitaire.

**Questions de l'Évaluation (critères OCDE – DAC). Ces questions ne sont pas exclusives, tout autre élément soulevé lors de l'étude pourra faire l'objet de réponses et recommandations de la part du/de la consultant.e.**

##### **❖ Pertinence :**

Ce critère porte à la fois sur les phases de conception et d'exécution du projet. Il évalue le degré de conformité de l'initiative et de ses produits ou effets escomptés aux politiques et priorités nationales et locales et aux besoins des bénéficiaires visés. Ce critère englobe également la notion de réactivité, c'est-à-dire la capacité d'adaptation aux priorités, au contexte et aux besoins évolutifs et émergents. Un autre aspect important consiste à déterminer si les défis auxquels le projet était censé apporter des réponses étaient clairement définis, si ces objectifs étaient réalisables et si la relation entre les objectifs, les produits, les activités et les apports liés au projet était manifeste, logique et proportionnée compte tenu du contexte, des ressources disponibles et des délais fixés.

- Le projet était-il pertinent pour contribuer à la résolution des problèmes rencontrés par les autorités tunisiennes en ce qui concerne le financement du développement durable et du financement des ODD?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis du développement durable dans le pays lors de la conception du programme ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles / bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été pertinent et aligné aux priorités de développement durable en Tunisie ?
- Dans quelle mesure le projet était-il pertinent par rapport aux enjeux de mise en œuvre sur le terrain et a-t-il pris en compte les contraintes de mise en œuvre dès la conception ?
- La théorie du changement du projet a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les

raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle fondée sur des preuves ?

- Le genre et les vulnérabilités sont-ils pris en compte dans le projet ?

#### ❖ **Efficiace :**

Il s'agit de mesurer la manière dont les ressources ou les apports (tels que les fonds, les compétences et les délais impartis) sont convertis en résultats de façon optimale. Une initiative est efficace lorsqu'elle utilise les ressources de manière appropriée et économiquement viable pour générer les produits souhaités. L'efficace est importante pour s'assurer que les ressources disponibles ont été utilisées à bon escient et mettre en évidence des usages plus efficaces de ces mêmes ressources.

- Quelle a été l'efficace de la gestion : ressources RH, planification, analyse des risques, coordination au sein du projet (y compris entre les agences d'exécution et avec les parties prenantes) ? Les fonds et activités du projet ont-ils été fournis en temps opportun ?
- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris la durée prévue de mise en œuvre, la passation des marchés, le nombre de partenaires d'exécution et d'autres activités ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé correctement les données pour suivre les résultats ? Dans quelle mesure les données mises à jour ont-elles été utilisées pour gérer le projet ?
- Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur ses progrès ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière la visibilité du projet a été assurée et de quelles manières ?
- Dans l'ensemble, le projet a-t-il permis d'optimiser les ressources ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein de différents programmes des agences des Nations Unies et d'autres organisations d'exécution et bailleurs de fonds ayant le même portefeuille ?
- Dans quelle mesure les aspects liés au Genre et aux laissés pour compte (LNOB) ont-ils été au cœur de la mise en œuvre et en ont-ils guidé les modalités ?

#### ❖ **Efficacité**

Il s'agit de mesurer le degré de réalisation des résultats escomptés (produits ou effets) de l'initiative ou l'importance des avancées enregistrées au titre de la réalisation des produits et des effets souhaités. Un autre aspect à prendre en compte au titre de ce critère est la mise en œuvre et la performance opérationnelle du projet, une attention spéciale devant être accordée aux apports des donateurs en termes de qualité, de quantité et de respect des délais impartis ainsi qu'à l'incidence de ces facteurs sur le calendrier d'exécution du plan de travail et sur les modalités de gestion globale du projet.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il réalisé ses résultats attendus, a-t-il atteint ses cibles et a-t-il contribué à la vision stratégique du projet ? Cet examen devrait inclure la contribution au résultat 4 et au produit 2 du Fonds commun pour les ODD (SDG Fund).
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré de manière substantielle le genre ? La mise en œuvre a-t-elle été adaptée pour intégrer le genre et faciliter l'accès aux actions ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré la question du changement climatique, notamment en termes de coûts et de financement de l'adaptation au changement climatique ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de bénéficiaires au sein des institutions nationales

et locales ?

- Dans quelle mesure le projet a pu s'adapter aux circonstances apportées par la crise du COVID-19 tout en respectant ses objectifs d'origine ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement permis la collecte et la consolidation des données ?

#### ❖ **Durabilité et appropriation**

Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les avantages liés à l'initiative perdurent après l'arrêt de l'aide extérieure au développement. L'évaluation de la durabilité exige d'appréhender la présence de conditions sociales, économiques, politiques, institutionnelles et autres favorables et d'effectuer, sur la base de cette évaluation, des projections sur les capacités nationales à maintenir, gérer et garantir les résultats du développement à l'avenir.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques des plans stratégiques et des politiques nationales ?
- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie de projet appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs en ce qui concerne le financement du développement après la fin du projet ?
- Le projet a-t-il apporté de nouvelles approches inclusives (genre et vulnérabilités) duplicables et dont l'appropriation nationale est avérée ?
- Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à pérenniser les résultats du projet, en particulier l'usage des mécanismes, outils et études pour le financement du développement, développés et promus dans le cadre du projet ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'en garantir la durabilité ?

#### ❖ **Durée, innovation et cohérence du projet**

- La durée du projet était-elle adaptée pour l'atteinte des résultats attendus ? Pour assurer l'appropriation des parties prenantes ? pour assurer un engagement durable des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour informer des approches similaires ailleurs ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?
- Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

## **E. METHODOLOGIE ET APPROCHE**

L'évaluation utilisera une approche participative dans laquelle des discussions et des enquêtes auprès des principales parties prenantes fourniront / vérifieront l'atteinte des résultats. Les propositions méthodologiques soumises par le/la consultant.e doivent décrire l'approche proposée pour la collecte et l'analyse des données, en justifiant le choix et l'apport des méthodes par rapport aux questions de l'évaluation et aux groupes cibles.

Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Examen documentaire des documents clés;
- Entretiens avec les principales parties prenantes, y compris l'équipe du projet du pays, les

fonctionnaires des principaux ministères concernés, membres des municipalités, les acteurs du secteur privé et autres bénéficiaires. L'évaluatrice garantira une participation égale entre les hommes et les femmes et entre les groupes d'âge;

- Examen systématique des données de suivi et des évaluations et évaluations internes;

Les visites sur terrain seront possibles si la situation sanitaire le permet.

## **F. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Le/La consultant.e devra compléter sa mission pour une durée totale de 30 jours ouvrables. Tous les livrables et les rapports seront envoyés et validés à distance.

Pour le bon déroulement de la mission, le /la consultant.e travaillera en étroite collaboration avec les équipes de projet (PNUD et UNICEF), la Responsable M&E du PNUD Tunisie, sous la supervision générale de la Représentante Résidente du PNUD Tunisie qui fournira des orientations stratégiques à l'achèvement satisfaisant des livrables. Les équipes de projet aideront à relier le/la consultant.e aux partenaires de développement, aux bénéficiaires et aux principales parties prenantes. La responsable M&E garantira l'assurance qualité et orientera le /la consultant.e pour le respect des normes du PNUD et d'UNICEF.

Conformément aux nouvelles réglementations du PNUD, un panel conjoint sera sollicité pour la validation des livrables.

## **G. LIVRABLES**

- 1. Rapport initial (entre 5 et 7 pages):** Le/La consultant.e préparera un rapport initial pour affiner davantage les questions d'évaluation et détailler l'approche méthodologique, y compris les instruments de collecte de données, en consultation avec les équipes projet. Le rapport de démarrage doit être approuvé à la fois par les responsables de l'évaluation et le SDG Fund avant le début de la collecte de données.

**Le rapport initial devra inclure les éléments clés suivants :**

- Approche globale et méthodologie
  - Principales lignes d'enquête et protocoles d'entretien
  - Outils, sources et mécanismes de collecte de données
  - Liste proposée des personnes interrogées
  - Principaux documents et matériels que le consultant examinera dans le cadre de ce processus
  - Un plan de travail et des échéanciers de remise des rapports
  - Résultats attendus
- 2. Résultats préliminaires (constats):** en amont du rapport préliminaire, le/la consultant.e préparera un rapport présentant les résultats préliminaires (constats), qui sera revu par le groupe de référence des évaluations, composé par le/la responsable M&E de l'agence lead, des représentant.e.s de chacune des agences de mise en œuvre et d'un représentant.e du partenaire national ainsi que du SDG Fund. Les commentaires formulés devront être pris en compte par le/la consultant.e lors de la rédaction du rapport préliminaire.
  - 3. Rapport préliminaire de l'évaluation finale :** Le/La consultant.e préparera un rapport préliminaire d'évaluation. Le plan du rapport est fourni en annexe (section K). La version préliminaire sera revue par le groupe de référence des évaluations. Aucune pression ne sera posée pour modifier les

résultats de l'évaluation, s'ils devaient être négatifs. Les commentaires seront transmis au/à la consultant.e pour amélioration et proposition du rapport final.

**Rapport d'évaluation final (maximum 30 pages):** Le/la consultant.e soumettra le rapport final en français ou en anglais, qui reflètera la prise en compte des commentaires. Le rapport se concentrera sur la présentation des résultats et des changements transformateurs (y compris les résultats intermédiaires tangibles et prouvés) plutôt que sur la liste des activités. Le rapport final devra être approuvée par le/la Représentant.e Résident.e du PNUD (ou son Adjoint.e).

#### H. PLANNING DE MISE EN OEUVRE ET MODALITES DE PAIEMENT

| Livrable  | Nombre de jours   | % de paiement                                 |
|---|---|---|
| Rapport initial   | <u>5 jours ouvrables après le briefing</u>  | <u>30% à la validation du rapport initial</u> |
| Rapport présentant les résultats préliminaires (constats) | <u>12 jours ouvrables après validation du rapport initial.</u>                                  | <u>70% à la validation du rapport final</u>   |
| Rapport final version préliminaire                        | <u>8 jours ouvrables après la validation du rapport présentant les résultats préliminaires.</u> |   |
| Rapport final   | <u>5 jours ouvrables après l'envoi des commentaires sur le rapport préliminaire</u>             |   |

#### I. Composition de l'équipe en charge de l'évaluation et compétences requises

Le/la consultant.e devra :

- Maîtriser une des deux langues : Français et/ou anglais, ainsi que l'arabe (dialecte tunisien ou arabe littéraire)
- Démontrer une excellente connaissance des zones d'intervention du projet, de la langue et des traditions et cultures locales
- Démontrer une expérience en évaluation et entretiens semi-dirigés
- Démontrer une connaissance des thématiques et/ou évaluation en lien avec les finances publiques et politiques publiques et budgétaires, le financement du développement.

Le/la consultant.e fournira un CV détaillant ses expériences en lien avec les prérequis. Un exemple de rédactionnel dans les langues exigées par l'appel à proposition pourra être demandé.

#### J. SOUMISSION DES DOCUMENTS & EVALUATION DES OFFRES

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- Une proposition courte de méthodologie de travail (pas plus que quatre pages)
- Une proposition financière indiquant le montant global à percevoir exprimé en H/J
- CV ou P11 mentionnant deux (2) références.

Évaluation des offres (soumissions) financières :

- Toute offre n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise (70 points) ne sera pas retenue pour l'évaluation financière.
- À l'offre financière la moins onéreuse (parmi les offres retenues) est attribuée la note maximale de 100 points;
- La note financière d'une offre n est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{mo} / OF_n) * 100$$

NFn = note financière de l'offre n (sur 100 points) ;  
OFmo = montant de l'offre la moins onéreuse ;  
OFn = montant de l'offre n.

Sélection de la meilleure offre :

- La note globale d'une offre n est calculée comme suit :

$$NG_n = \frac{70\% * NT_n}{100} + \frac{30\% * NF_n}{100}$$

NGn = note globale de l'offre n ;  
NTn = note technique de l'offre n (70 points ≤ NTn ≤ 100 points) ;  
NFn = note financière de l'offre n.

- L'offre n retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note globale NGn.

Attribution de la note technique :

| Critères  | Poids | Point maxi |
|---|-------|------------|
| <u>Techniques</u>   | 100%  | 100        |
| Pré requis : Diplôme universitaire (Maitrise ou Master) en économie, finance, administration publique, développement international, discipline connexe. |       |            |
| Pré-requis : Langue de travail<br>Maitrise d'une des deux langue (français / Anglais)<br>Maitrise de l'arabe (dialecte tunisien ou arabe littéraire)    |       |            |
| Pré-requis : au moins cinq (5) expériences en Tunisie (Evaluations, focus groupes, diagnostics, analyses)   |       |            |

|  |     |    |
|--|-----|----|
| <p><u>Critère A : Expérience générale d'au moins 07 ans dans des domaines liés aux finances publiques, aux politiques publiques et budgétaires ou au financement du développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 07 ans à 10 ans.....10 points</li> <li>• De 10 ans à 13 ans.....15 points</li> <li>• Plus de 13 ans.....20 points</li> </ul>   | 20% | 20 |
| <p><u>Critère B : Expérience connexes : Expérience dans les domaines du genre, des politiques publiques en faveur du genre, de l'enfance, de la protection sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1 à 5 expériences : .....10 points</li> <li>• De 5 à 9 expériences .....15 points</li> <li>• De 11 à 15 expériences .....20 points</li> </ul>   | 20% | 20 |
| <p><u>Critère B : Expérience connexes : Expérience en évaluation de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 10 expériences : .....5 points</li> <li>• De 10 à 15 expériences .....15 points</li> <li>• Plus de 15 expériences .....25 points</li> </ul>  | 25% | 25 |
| <p><u>Expériences avec une agence des Nations Unies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1 à 2 expériences : .....3 points</li> <li>• Plus de 2 expériences .....5 points</li> </ul>  | 5%  | 5  |
| <p><u>Critère C : Méthodologie de travail</u></p> <p>Qualitatif (L'évaluation du comité sera basée sur la qualité de la méthodologie en tenant compte de la présentation, l'approche et la stratégie ainsi que la faisabilité de la mise en œuvre).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aspects importants de la tâche à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?..... 10 points</li> <li>• Le contenu de la tâche à accomplir est-il bien défini et correspond-il aux TDRs ?..... 10 points</li> <li>• La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet ?.....10 points</li> </ul> | 30% | 30 |

#### K. Format du rapport d'évaluation

Le résultat attendu de l'évaluation est un rapport complet rédigé en Français qui comprend également des recommandations et des suggestions pour l'amélioration du programme. Le plan du rapport doit

être conforme aux directives d'évaluation du PNUD et d'UNICEF. Le rapport final doit être conforme à la liste de contrôle de la qualité du GNUM pour les rapports d'évaluation. Le rapport doit inclure (mais sans s'y limiter) les éléments suivants :

1. **Pages de titre et d'ouverture**
2. **Détails des informations sur le projet et l'évaluation**
3. **Table des matières, y compris les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes avec les références des pages.**
4. **Liste des acronymes et abréviations.**
5. **Résumé exécutif (quatre ou cinq pages maximum).**
6. **Introduction**
7. **Description de l'intervention**
8. **Portée et objectifs de l'évaluation.**
9. **Approche et méthodes d'évaluation :**
  - **Approche d'évaluation.**
  - **Sources de données :**
  - **Echantillon et cadre d'échantillonnage.**
  - **Procédures et instruments de collecte des données.**
  - **Normes de performance.**
  - **Participation des parties prenantes.**
  - **Considérations éthiques.**
  - **Informations générales sur les évaluateurs.**
  - **Principales limites de la méthodologie.**
10. **Analyse des données.**
11. **Les résultats :** ils doivent être présentés comme des déclarations de fait basées sur l'analyse des données. Ils doivent être structurés autour des questions d'évaluation afin que les utilisateurs du rapport puissent facilement faire le lien entre ce qui a été demandé et ce qui a été trouvé. Les écarts entre les résultats prévus et les résultats réels doivent être expliqués, ainsi que les facteurs affectant l'obtention des résultats escomptés. Les hypothèses ou les risques dans la conception du projet ou du programme qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être discutés. Les résultats doivent refléter l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le handicap et d'autres questions transversales, ainsi que les éventuels effets non prévus.
12. **Conclusions :** elles doivent être complètes et équilibrées et mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être bien étayées par les preuves et liées logiquement aux résultats de l'évaluation. Elles doivent répondre aux questions clés de l'évaluation et donner un aperçu de l'identification et/ou des solutions à des problèmes ou questions importants concernant la prise de décision des utilisateurs visés, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au handicap et à d'autres questions transversales.
13. **Recommandations :** Le rapport doit fournir un nombre raisonnable de recommandations pratiques, applicables et réalisables, destinées aux utilisateurs prévus du rapport, concernant les actions à entreprendre ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement soutenues par les preuves et liées aux résultats et aux conclusions autour des questions clés abordées par l'évaluation. Elles doivent aborder la durabilité de l'initiative et commenter l'adéquation de la stratégie de sortie du projet, le cas échéant. Les recommandations doivent également fournir des conseils spécifiques pour des projets ou des programmes futurs ou similaires. Les recommandations doivent aborder les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et les priorités d'action pour améliorer ces aspects. Les recommandations concernant le handicap et d'autres questions transversales doivent également être abordées.
14. **Leçons apprises :** le rapport doit inclure une discussion sur les leçons apprises de l'évaluation, c'est-à-dire les nouvelles connaissances acquises à partir de la circonstance particulière (intervention, contexte, résultats, voire méthodes d'évaluation) qui sont applicables à un contexte similaire. Les

leçons doivent être concises et basées sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le handicap et d'autres questions transversales doivent également être pris en compte.

**15. Annexes du rapport :** Les annexes suggérées doivent inclure les éléments suivants afin de fournir à l'utilisateur du rapport un contexte supplémentaire et des détails méthodologiques qui renforcent la crédibilité du rapport :

- Les termes de référence de l'évaluation ;
- Les documents additionnels de méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entretiens, protocoles d'observation etc.) le cas échéant ;
- La liste des individus ou groupes consultés et des endroits visités. Elle peut être omise dans l'intérêt de la confidentialité si l'équipe d'évaluation et le PNUD en conviennent.
- La liste des documents de support examinés ;
- Le cadre de résultats ou le modèle de résultats du programme ou du projet ;
- Des tableaux récapitulatifs des résultats, tels que des tableaux montrant les progrès réalisés par rapport aux résultats, aux cibles et aux objectifs par rapport aux indicateurs établis.
- L'engagement de conduite éthique dans l'évaluation, signé par les évaluateurs.